Image not found or type unknown

accident du travail conflit entre medecin conseil et medecin trai

Par **kiki59**, le **17/01/2013** à **16:30**

bonjour
je suis en At depuis le 3 novembre 2012,j'ai reçu une visite de securex médical en décembre de la par de mon employeur pour reprendre mon poste. Mon médecin traitant a refusé que je reprenne car je ne c'est toujours pas bouger l'épaule sans avoir mal, il et revenue samedi et il veut que je reprenne lundi, il m'a examiner m'a forcer sur mon épaule et quand je lui et demander d'arrêter qu'il me faisait mal il m'a dit que je simulé.J'ai appeler mon médecin traitant qui m'a dit moi je ne suis pas d'accord demander pour passer a la médecine du travail pour passer une pre visite se que j'ai fait mais mon employeur veut que je reprenne a tout prit mon poste donc j'ai appeler la médecine du travail qui m'a dit si vous avez plus mal reprenait lundi normalement, si pas prolonger votre arrêt de 15 jours et demander une prés visite. donc je suis un peut perdu pouvez vous me renseigné. merci

Par **P.M.**, le **17/01/2013** à **16:53**

Bonjour,
Il faudrait si l'employeur vous a notifier cette reprise par écrit s'il vous verse un complément de salaire par rapport aux indemnités journalières de la Sécurité Sociale, si c'est le cas vous pourriez demander une expertise judiciaire en référé su Conseil de Prud'Hommes...

Par **kiki59**, le **17/01/2013** à **19:35**

Bonsoir, merci de votre réponse et oui mon employeur doit normalement me versé un complément de salaire.
Mais a se jour je ne reçoit aucun papier justifiant ma reprise.
C'est le médecin conseil de securex médical qui me la dit verbalement que lui estime que je peut reprendre mon travail avec un poste aménager il m'a remplit le papier avec médicalement justifié a ce jour.
Et il m'a dit que c'est seulement la médecine du travail qui pourra dire se que je peut faire ou pas.
A ce jour j'ai toujours de la difficulté a bouger et lever mon bras, surtout depuis que le médecin conseil a forcer dessus.
Donc si je demande une pré visite a mon employeur peut il refusé mon arrêt? Ou si la

médecine du travail refuse que je reprenne mon poste que se passe t'il?

Par **P.M.**, le **17/01/2013** à **19:50**

De toute façon, ce n'est pas le médecin contrôleur qui peut effectivement se substituer au Médecin du Travail...
Vous n'avez même pas besoin de demander à l'employeur de vous convoquer à une pré-visite mais pouvez prendre directement rendez-vous avec le centre médical et si vous voudriez qu'éventuellement il elle puisse être requalifiée en visite de reprise en prévenir préalablement l'employeur...
Si le Médecin du Travail vous déclare inapte même temporairement, l'employeur devrait se conformer à cet avis...
Mais personnellement, je pense que tant que vous n'avez pas reçu de notification écrite de l'employeur, vous n'avez même pas à bouger...

Par **kiki59**, le **17/01/2013** à **19:54**

Je vous remercie de vos conseil et je vous souhaite une bonne soirée.
vous m'avez bien renseigné.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés